

Programme UAM Tomás y Valiente 2019

Préambule

La Universidad Autónoma de Madrid (UAM) a vocation à promouvoir et soutenir la recherche d'excellence dans tous les domaines du savoir.

Le Programme Ramón y Cajal, qui fait partie du Programme National de Promotion des Talents et de leur Employabilité en R+D+i du Plan National de Recherche Scientifique et Technique d'Innovation 2017-2020, est l'un des programmes phares de recrutement de jeunes chercheurs ces quinze dernières années. Au sein de la UAM, le nombre de candidats sélectionnés dans le cadre de ce programme pour les domaines des Arts et sciences humaines, sciences sociales et juridiques, est traditionnellement bien inférieur à celui des secteurs des sciences, de la santé, de l'ingénierie et de l'architecture, voire parfois inexistant dans certains centres de la UAM.

Le programme Tomás y Valiente, qui a vu le jour lors de l'année universitaire 2017-2018, a pour objectif d'attirer à la UAM les chercheurs talentueux de ces domaines défavorisés par le programme Ramón y Cajal, avec l'engagement d'un recrutement durable après une évaluation positive de l'activité développée. Au vu du succès des deux premiers appels à candidatures, un nouvel appel est lancé avec le Madrid Institute for Advanced Study (MIAS), centre conjoint de la UAM et de la Casa de Velázquez, dont la création a été approuvée par le Conseil de Gouvernement du 31 mars 2017. Le MIAS constitue un des éléments stratégiques du plan d'action pour le développement d'un campus d'Excellence UAM+CSIC, développé en accord avec les critères du réseau NetIAS (*Network of European Institutes for Advanced Study*), et ayant pour but d'atteindre le niveau des plus prestigieux Instituts d'Études Avancées (IAS) d'Europe et du monde. Depuis plusieurs dizaines d'années, les IAS cherchent à promouvoir, à l'échelle internationale, des espaces de débat, de recherche et de création d'idées nouvelles. Le succès des IAS repose sur la rigueur de la sélection des chercheurs et des universitaires invités, ainsi que sur la qualité des programmes et des projets de recherche qui y sont développés. Les différents IAS sont reconnus dans le monde entier comme des agents d'attraction de talent à l'échelle globale, renforçant le prestige et la visibilité de l'institution coordinatrice, ainsi que du pays qui les accueille. En ce sens, le programme fera l'objet d'un processus de sélection rigoureux de la part du MIAS, auquel prendra part le [Comité scientifique international](#) pour attirer et recruter des chercheurs de prestige international au sein de la UAM.

Article 1. *Objectif des contrats*

Le processus de sélection a pour but de couvrir 2 postes de chercheurs Tomás y Valiente de la UAM, et de favoriser l'intégration de chercheurs espagnols et étrangers possédant un parcours d'excellence dans les domaines des Arts et des Sciences humaines, des Sciences sociales et juridiques. L'annexe I rassemble les lignes stratégiques prioritaires

pour cet appel 2019, proposées par les différents départements et présentées par les Centres.

Article 2. *Caractéristiques des contrats*

1. Les contrats Tomás y Valiente ont une durée de trois ans, renouvelable pour deux ans supplémentaires, à compter de la date de recrutement du chercheur au sein du MIAS et dans le département de la UAM rattaché au champ disciplinaire, et plus spécifiquement à la thématique de recherche proposée au moment de la candidature.
2. Les chercheurs bénéficiaires recevront une rétribution de 31 600 € bruts annuels et seront couverts par la Sécurité Sociale (régime général).
3. Ces contrats, à temps plein, seront incompatibles avec toute situation d'emploi multiple (autre contrat de travail, ou fonctionnariat)
4. Le chercheur recruté pourra percevoir des compléments provenant de projets de R+D et le cas échéant, de contrats réalisés en application de l'article 83 de la Loi Organique 6/2001 du 21 décembre et de la Loi 14/2011 du 1^{er} juin, sur la Science, la Technologie et l'Innovation, et des aides complémentaires financées par la Commission Européenne pour encourager la formation et la mobilité des chercheurs, tant que ces aides n'impliquent pas de contrats de travail formels.
5. Une dotation supplémentaire de 10 000€ sera associée au contrat, dans le but d'encourager le développement des projets de recherche des bénéficiaires. Cette dotation sera mise à disposition dès le début du contrat.
6. La journée de travail, pauses, vacances et autorisations exceptionnelles, ainsi que le reste des conditions de travail applicables aux chercheurs Tomás y Valiente relèveront de la I Convention Collective du Personnel de l'Enseignement et de la Recherche, employé par les Universités Publiques de la Comunidad de Madrid pour le personnel en possession d'un diplôme de doctorat.

Article 3. *Cumul d'activités*

Sans que cela soit incompatible avec les caractéristiques du contrat évoquées à l'article 2 de cet appel, les chercheurs recrutés dans le cadre de ce programme pourront exercer des tâches d'enseignement, dans le cadre de collaborations complémentaires, pour un total maximal de 80 heures annuelles, à leur demande et avec l'approbation de leur département de rattachement, dans le respect des règles de cumul d'activités des personnels des administrations publiques en vigueur.

Article 4. Conditions de sélection des chercheurs participants

Les candidats devront remplir les conditions suivantes:

- a) Jouir de la capacité juridique pour signer un contrat de travail, conformément à l'article 7 du Statut des Travailleurs en Espagne.
- b) Être titulaire d'un diplôme de doctorat.

La date d'obtention du titre de docteur devra être comprise entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2016. On considérera date d'obtention du doctorat la date de soutenance de la thèse.

Dans les cas détaillés ci-après, une extension de la date limite inférieure pour l'obtention du doctorat, indiquée dans le paragraphe précédent (1^{er} janvier 2009), pourra être acceptée à condition que les périodes d'interruption complètes se soient produites entre la date de clôture des candidatures et le 1^{er} janvier 2008.

- Périodes de congés maternité ou paternité dans le cadre des situations relevant du régime général de la Sécurité Sociale. Une extension d'un an pour chaque enfant pourra être appliquée.

- Maladie grave ou accident du candidat, donnant lieu à un arrêt maladie supérieur ou égal à 3 mois. Une extension égale à la durée de l'arrêt justifiée, arrondie au nombre de mois complets supérieur pourra être appliquée.

- Prise en charge de personnes en situation de dépendance, dans le cadre de la Loi 39/2006 du 14 décembre, de promotion de l'autonomie personnelle et prise en charge des personnes en situation de dépendance, pour une période minimale de trois mois. Une extension égale à la durée justifiée, arrondie au nombre de mois complets supérieur, pourra être appliquée.

- Réalisation du service militaire ou exercice d'une activité d'intérêt général dans le pays de la nationalité du candidat. Une extension égale à la durée justifiée, arrondie au nombre de mois complets supérieur, pourra être appliquée.

Ces périodes devront être indiquées et dûment justifiées lors de la présentation de la candidature.

Dans le cas où le candidat serait titulaire de plusieurs doctorats, les conditions s'appliqueront au premier diplôme obtenu.

c) Pouvoir démontrer une expérience de recherche dans une institution autre que la UAM pendant les trois années précédant la candidature. La participation à des actions en lien avec des programmes et des projets internationaux, ainsi que l'expérience de recherche et/ou professionnelle développée dans des centres ou des institutions étrangers au cours des trois années précédant la candidature seront des critères

d'évaluation prioritaires. On prendra pour référence la date de lancement de cet appel à candidatures.

d) Ne pas avoir bénéficié auparavant d'un contrat Ramón y Cajal.

e) Être apte à la réalisation des tâches envisagées.

f) Ne pas avoir été écarté, suite à une procédure disciplinaire, du service d'une administration publique, et ne pas être en situation de déchéance absolue ou spécifique pour l'exercice d'un emploi ou d'une fonction publique résultant d'une décision judiciaire, ou l'exercice de fonctions similaires à celles exercées dans le cadre du fonctionnariat. Les ressortissants non espagnols ne pourront pas se trouver dans une situation similaire ni avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire équivalente qui empêcherait, dans le pays d'origine, l'accès à la fonction publique.

Article 5. Présentation des candidatures

Les candidatures se feront via un formulaire en ligne disponible sur la page web du MIAS (<http://www.madrid-ias.eu/>), auquel seront joints les documents requis. Aucune candidature ne sera acceptée en dehors de cette procédure.

Pour cela, les candidats devront créer un compte sur la plateforme électronique à l'aide d'une adresse électronique. Dès la création du compte, ils recevront par e-mail un lien qu'ils devront activer, permettant ainsi de confirmer la validité de l'adresse. L'envoi de la candidature ne sera effectif qu'une fois que le candidat aura cliqué sur le bouton « Soumettre la candidature ». Le candidat recevra, immédiatement après, un accusé de réception à l'adresse enregistrée.

Le dépôt des candidatures devra se faire entre le 21 octobre 2019 et le 29 novembre 2019 (17h00, heure de Madrid).

Article 6. Dossier de candidature

Au formulaire de candidature en ligne dûment complété devront être joints les documents suivants, au format électronique :

- a) Curriculum vitae abrégé conforme à l'Annexe II, en espagnol, français ou anglais, d'un maximum de 4 pages en police Arial de taille 11 points et interligne simple, en ayant recours au modèle disponible en annexe de cet appel.
- b) À titre facultatif, deux lettres de recommandation maximum, rédigées en espagnol, français ou anglais (Annexe III).
- c) Le projet de recherche (Annexe IV), en anglais et espagnol ou anglais et français, d'un maximum de 8 pages en chaque langue, hors résumé, en police Arial de taille 11 et interligne simple, en ayant recours au modèle disponible

en annexe de cet appel. Le dépassement du nombre de pages sera un critère de non-admissibilité qui pourra être corrigé dans le cadre d'un recours. Une bibliographie, d'un maximum de 2 pages dans un document séparé, accompagnera le projet.

- d) Copie du document national d'identité ou passeport en cours de validité.
- e) Copie du diplôme de doctorat ou de la certification académique, sur laquelle figure clairement la date d'obtention du titre de docteur. Dans le cas où le candidat serait sélectionné et que son diplôme de doctorat ne serait pas en espagnol, anglais ou français, une traduction certifiée conforme en espagnol sera exigée afin de formaliser le contrat.
- f) Déclaration sur l'honneur (Annexe V) certifiant l'exactitude des informations. Les candidats s'engagent à présenter les preuves des documents déclarés à tout moment, sur simple demande.
- g) Les candidats ayant fait l'objet d'interruptions telles que détaillées à l'article (4.1.b) devront les mentionner dans le formulaire de candidature et joindre les documents justificatifs correspondants.
- h) L'Annexe VI où figure le département UAM de référence pour le domaine de recherche du candidat. Les départements ayant manifesté leur refus formel de participer à l'appel Tomás y Valiente 2019 ne pourront pas être sélectionnés.

Dans le cadre du processus d'évaluation, seule l'information contenue dans le curriculum vitae et dans le projet de recherche à la date limite de présentation des candidatures sera prise en compte. L'actualisation ultérieure de l'information contenue dans ces documents ne sera pas autorisée. La non-présentation du curriculum vitae ou du projet de recherche ne fera pas l'objet de régularisation. L'absence de ces documents ou le manque de contenu entraînera la non-recevabilité de la candidature.

Article 7. Régularisation des candidatures

À l'exception des documents explicitement indiqués comme non rectifiables dans le présent appel, les candidats disposeront d'un délai de dix jours ouvrables à compter de la date de notification conformément aux dispositions de l'article 6, pour apporter et/ou modifier les documents demandés. Après expiration de ce délai et suite à l'examen des demandes, la liste des candidats définitivement exclus du processus d'évaluation sera publiée sur le site institutionnel UAM et sur le site du MIAS.

Article 8. Critères d'évaluation des candidatures

Chaque candidature aux postes proposés sera qualifiée selon les critères d'évaluation suivants :

- a) Formation académique et scientifique : seront évalués les parcours académique et scientifique à la date de dépôt de la candidature (diplômes, postes occupés). Note : de 0 à 10 points.
- b) Contributions : seront évaluées la pertinence et la participation à des articles publiés dans des revues scientifiques, des livres, des chapitres de livres, et en général, tout autre contribution permettant d'évaluer le degré d'innovation et l'apport à l'essor de sa discipline. Note : de 0 à 40 points.
- c) Participation à des activités internationales : seront évalués l'implication directe dans des programmes et des projets internationaux, ainsi que les séjours de recherche, ou l'expérience de recherche et professionnelle dans des centres ou institutions situés dans des pays autres que celui où le candidat a passé la majeure partie de sa carrière. Note : de 0 à 30 points.
- d) Qualité et viabilité du projet de recherche : seront évalués la cohérence du sujet et la méthodologie envisagée, son impact pour la discipline et son potentiel pour des appels à projets européens, ainsi que sa viabilité (adéquation avec le temps de recherche envisagé dans le cadre de l'appel etc.). Note : de 0 à 20 points.

Article 9. *Évaluation des candidatures*

1. L'évaluation des candidatures se déroule en deux phases. Durant la première phase, chaque demande sera évaluée par deux chercheurs externes indépendants liés à la discipline du candidat, proposés par le Comité scientifique international du MIAS. Les candidatures qui passeront à la deuxième phase seront sélectionnées en fonction des notes et des critères stratégiques d'équilibre des domaines de connaissance obtenus lors de la première phase d'évaluation. Les autres demandes seront rejetées. De ce fait, un maximum de deux candidatures sera retenue par département et toute candidature ayant obtenu moins de 80 points sera écartée.

2. La deuxième phase consistera en un entretien personnel, en présentiel ou par visioconférence, en espagnol ou en anglais (au choix du candidat), entre les candidats et le Comité scientifique international du MIAS. Ce Comité, conformément aux critères établis pour l'évaluation et à la lumière des rapports motivés présentés par les chercheurs indépendants et par les conseils des départements de la UAM¹, qui disposeront du CV des candidats et d'un résumé du projet suffisamment à l'avance, établira un rapport motivé dans lequel sera précisé le résultat de l'évaluation effectuée, et proposera une liste des candidatures retenues et, le cas échéant, une liste complémentaire. Cette proposition sera soumise au Vice-Président Recherche, qui la communiquera à la commission de la recherche avant sa publication officielle.

¹. Les départements évalueront exclusivement si la trajectoire du candidat et le projet proposé sont en adéquation avec les activités du département, sans évaluer la proposition ou le Curriculum.

Dans le but de renforcer l'interdisciplinarité, le Comité scientifique international, soutenu par le Vice-Président Recherche de la UAM, pourra introduire des critères stratégiques d'équilibre entre les domaines scientifiques parmi les candidatures sélectionnées, avant de transmettre une proposition définitive d'incorporation.

Article 10. Résolution

La proposition de résolution provisoire sera publiée sur le site web du MIAS et le site institutionnel de la UAM à partir du 14 mai 2020. Un délai de contestation de 10 jours ouvrés permettra ensuite de formuler les allégations opportunes. Au terme de ce délai, la résolution définitive de candidatures admises et des candidatures sur liste complémentaire sera publiée sur le site web du MIAS et sur la page institutionnelle de la UAM.

La résolution définitive, qui met fin à la voie administrative, pourra être contestée par un recours auprès de l'organe qui l'a établie, dans un délai d'un mois et en accord avec les articles 123 et 124 de la loi 39/2015 du 1^{er} octobre. Sans préjudice de ce qui précède, un recours contentieux administratif peut être introduit devant les Tribunaux Contentieux Administratifs de Madrid, dans un délai de deux mois, selon les articles 11.1.a) et 46 de la Loi 29/1998 du 13 juillet de la Juridiction des Contentieux Administratifs.

Article 11. Début du contrat

La prise de poste des chercheurs retenus dans le cadre du présent appel à candidatures au sein du MIAS et aux départements de rattachement de la UAM se fera le 1^{er} septembre 2020. Dans des situations exceptionnelles dûment accréditées, le chercheur pourra solliciter à la Vice-Présidence Recherche de la UAM une modification de la date d'incorporation.

Le contrat sera établi par la UAM.

Article 12. Obligations des bénéficiaires

Les chercheurs recrutés dans le cadre du présent appel devront remplir les conditions suivantes :

1. Intégration dans les départements de rattachement de la UAM et participation régulière aux activités du MIAS (colloques, conférences, séminaires) et aux autres activités organisées par la communauté scientifique de l'Institut.
2. Développement du projet de recherche conformément à la documentation présentée dans le cadre du processus de sélection.

3. Hébergement à la Casa de Velázquez pendant la première année du contrat, d'octobre à juillet, dans le respect du règlement intérieur de la Casa de Velázquez. Dans des cas exceptionnels, le Conseil de Direction du MIAS pourra dispenser le chercheur de cette obligation, à condition que la pleine intégration aux activités du MIAS soit garantie pour une période équivalente.
4. Obligation de mentionner le programme dans les publications et les documents de recherche produits dans le cadre du MIAS et du département de rattachement de la UAM pendant la durée du contrat.
5. Préparation et présentation d'un projet européen au cours des trois premières années du contrat.

Article 13. *Suivi scientifique et technique*

1. Les chercheurs recrutés dans le cadre de ce programme devront élaborer deux comptes-rendus de suivi scientifique et technique, le premier portant sur les 30 premiers mois du contrat et le second, sur les 48 premiers mois du contrat.
2. Le suivi scientifique et technique relève du Comité scientifique international du MIAS avec le soutien du Conseil de Direction du MIAS et en coordination avec la Vice-Présidence Recherche.
3. Résultat de l'évaluation au terme des 30 premiers mois :
 - a) Favorable, si l'exécution du projet pour la période en question est jugée satisfaisante et qu'elle permettra d'atteindre les objectifs fixés.
 - b) Défavorable, si elle ne remplit pas les conditions mentionnées précédemment. Une évaluation défavorable entraînera le non-renouvellement du contrat au terme de la troisième année.

Le résultat de cette évaluation sera soumis à l'approbation de la Commission de Recherche.

4. Résultat de l'évaluation au terme des 48 premiers mois :
 - a) Favorable, si les critères d'évaluation sont remplis. Ceux-ci seront publiés sur le site Web de la UAM avant l'intégration des chercheurs recrutés et auront une exigence similaire à celle de programmes équivalents (Ramón y Cajal, Marie Curie *Individual Fellowships*, etc.), même si les singularités de ce programme, telle que l'obligation de présenter un projet européen au cours des trois premières années du contrat, seront prises en compte.

Une évaluation favorable encouragera le recrutement définitif du chercheur en tant que personnel enseignant et scientifique permanent de l'Université, dans des conditions similaires à celles des chercheurs Ramón y Cajal. La Vice-Présidence du Personnel Enseignant et Scientifique sera chargée de

mettre en place les procédures légales correspondantes, tout en respectant les principes de la mise en concurrence.

- b) Défavorable si les conditions précédemment mentionnées ne sont pas remplies. Une évaluation défavorable ne recommandera pas le recrutement permanent du chercheur.

Le résultat de cette évaluation sera soumis à l'approbation de la Commission de Recherche.

Article 14. Protection des données personnelles

Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement Général (UE) 2016/672 sur la protection des données (RGPD) et de l'article 29 de la Loi Organique 3/2018 du 5 décembre, relative à la protection des données personnelles et à la garantie des droits numériques (LOPD et GDD), la UAM et le MIAS sont co-responsables du traitement des données personnelles, leurs responsabilités étant déterminées par les activités effectivement menées par chacun d'entre eux, conformément aux dispositions du présent appel.

La UAM et le MIAS s'engagent à traiter les données personnelles auxquelles ils peuvent avoir accès aux fins indiquées dans le présent appel, conformément aux dispositions du RGPD et de la LOPD et GDD, à ne pas les utiliser à des fins incompatibles avec celles qui y sont prévues et à ne pas les diffuser ou les transférer à des tiers, sauf obligation légale.

Les titulaires des données peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de leurs données, de limitation et d'opposition à leur traitement, ainsi qu'indiquer leur souhait de ne pas faire l'objet de décisions fondées uniquement sur le traitement automatisé de leurs données, à l'adresse indiquée par les deux institutions dans cet appel.

De même, les institutions s'engagent à adopter les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données à caractère personnel et prévenir leur altération, perte, traitement ou accès non autorisé, compte tenu de l'état de la technologie, de la nature des données stockées et des risques auxquels elles sont exposées, qu'ils résultent d'une action humaine ou de l'environnement physique ou naturel, et à respecter leur politique en la matière.

UAM : delegada.protecciondedatos@uam.es

MIAS : dpo@madrid-ias.eu

ANNEXE I

LIGNES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES

FACULTÉ DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ENTREPRENEURIALES

Département Structure Économique et Économie du Développement

1. Économie du Développement

Département d'Économie et Trésorerie Publique

1. Analyse économique des politiques publiques

2. Effets des nouvelles technologies dans l'élaboration et de la mise en place des politiques publiques

Département d'Analyse Économique: Théorie Économique et Histoire Économique

1. Macroéconomie
2. Économie Expérimentale
3. Économie du Travail
4. Économie de la Santé
5. Économie de l'Éducation
6. Théorie de Jeux
7. Commerce International
8. Économie sociale

Département d'Analyse Économique : Économie Quantitative

1. Microéconométrie : modèles de choix discrets, régression censurée, sélection de l'échantillon, modèles de données de panel, techniques d'évaluation de l'impact
2. Économie Mathématique : théorie des jeux, choix social, assistance sociale, réseaux sociaux, économie dynamique, risque et incertitude
3. Mathématiques : équations en dérivées partielles et applications, équations différentielles et applications, géométrie fractale et chaos, topologie algébrique appliquée

Département d'Économie Appliquée

1. Intégration des comptes économiques et environnementaux : application des tableaux d'entrées-sorties à l'analyse des impacts environnementaux.

FACULTÉ DE DROIT

Département de Sciences Politiques et Relations Internationales

1. Démocratie, participation et gouvernement
2. Études Africaines
3. Organisation institutionnelle et territoriale de l'État moderne
4. Politiques Publiques et Assistance sociale
5. Élections, comportement et acteurs politiques
6. Théorie politique
7. Histoire et Théorie des Relations Internationales
8. Gouvernement Local, Administration et Politiques Publiques

Département de Droit Privé, Social et Économique

1. Analyse Économique du Droit
2. Droit International Privé et Union Européenne
3. Droit Privé Européen
4. Droits fondamentaux et nouvelles technologies
5. Droit procédural et arbitrage
6. Modernisation du Droit Patrimonial
7. Enjeux de l'ordre social face aux transformations économiques
8. Histoire des Institutions Juridiques
9. Sources du Droit, internes et internationales

Département de Droit Public et Philosophie du Droit

1. Droit des organisations municipales
2. Droit européen
3. Droit Pénal et Politique pénale
4. Droit International et Gouvernance globale
5. Justice et Droit
6. Liberté de Conscience et Droit
7. Juristes de l'Environnement et Territoire
8. Garanties citoyennes, transparence et protection des données
9. Droit de la Finance et Sciences juridiques
10. Analyse Économique du Droit

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Département d'Études Arabes et Islamiques

1. Enseignement de l'arabe langue étrangère
2. Études culturelles (monde arabe et islamique)

Département de Philologie Classique

1. Littératures des langues de l'Antiquité
2. Linguistique des langues de l'Antiquité

3. Tradition et réception de la culture gréco-latine

Département de Philologie française

1. Littérature, culture, pensée, arts plastiques et cinématographie françaises et francophones
2. Linguistique générale contemporaine, sémantique et pragmatique françaises
3. Acquisition et enseignement de la langue française, avec une mention particulière pour l'enseignement en ligne et les technologies de l'information et de la communication et le traitement automatique appliqués à la langue française

Département de Philologie anglaise

1. Linguistique Anglaise: Théorie et applications
2. Littérature et Culture des pays anglophones
3. Recherche Théorique et Pratique en Traduction et Interprétation (anglais-espagnol et espagnol-anglais)

Département de Philosophie

1. Esthétique et phénomènes artistiques actuels
2. Éthique écologique et humanités environnementales
3. Généalogies de la pensée contemporaine

Département d'Histoire Antique, Médiévale, Paléographie et Diplomatique

1. Politique, société et économie dans le Monde Antique
2. Ressources, idéologie et relations de pouvoir dans le Moyen-Âge péninsulaire

Département d'Histoire Contemporaine

1. Études historiques internationales à l'époque contemporaine
2. Histoire culturelle et politique de l'époque contemporaine
3. Histoire sociale et économique de l'époque contemporaine

Département d'Histoire de l'Art

1. Histoire de l'Art et culture visuelle

Département d'Histoire moderne

1. Études de la Cour, en particulier concernant la spiritualité courtisane, les ordres religieux, la diffusion de la culture catholique depuis la Congrégation *Propaganda Fide*, thématique inconnue jusqu'alors et nécessaire à la compréhension du processus d'expansion internationale de l'Église Catholique.

2. Noblesse et filiation aristocratique, formes d'ascension sociale, développement de trajectoires politiques et *cursus honorum* dans le service à la monarchie, formules de reconnaissance-titres, fonction et coutumes des ordres militaires.
3. Étude des mentalités historiques, aspects culturels, socioéconomiques et pensée politique dans la globalité, avec une emphase sur l'Histoire liée aux processus de conquête et découverte de l'Amérique.

Département de Linguistique. Langues Modernes. Logique et Philosophie de la Science.
Théorie de la Littérature et Littérature comparée

1. Recherche sur le langage, discours, communication et leurs applications
2. Nature et valeur de la connaissance, théories de l'argumentation et du raisonnement. histoire et philosophie de la science (recherche basique)
3. Cultures du savoir, cultures visuelles et du document, dimension artisanale de la science, rôle des instruments et artefacts dans la connaissance et importance des processus de standardisation dans des contextes scientifiques et technologiques (épistémologie)
4. Questions d'épistémologie sociale en lien avec le témoignage, la connaissance de groupes, le rôle des experts, les pratiques argumentatives dans la sphère publique, l'épistémologie du désaccord et de la délibération, et polarisation de groupes (applications)
5. Études d'Asie Orientale

Département de Préhistoire et Archéologie

1. Nouvelles méthodes et techniques en Préhistoire : processus sociaux et changements dans les écosystèmes
2. Nouvelles méthodes et techniques en Archéologie : processus sociaux et changements dans les écosystèmes

FACULTÉ DE FORMATION DU PROFESSORAT ET ÉDUCATION

Département de Pédagogie

1. Théorie et histoire de l'éducation
2. Méthodes de la recherche et diagnostic en éducation
3. Didactique et organisation scolaire

Département de Didactiques Spécifiques

1. Didactique des Sciences Sociales
2. Didactique des Sciences Expérimentales
3. Didactique des Mathématiques

Département de Musique

1. Musique et Éducation : Didactique de l'expression musicale (langage de la musique, mouvement, voix, ensembles instrumentaux, culture musicale), Programme d'enseignement, Psychologie de la musique, TICs appliquées à l'éducation musicale, Musicothérapie et Musique traditionnelles
2. Performative: Création et Interprétation musicale

Département d'Éducation Physique, Sport et Motricité Humaine

1. Éducation physique
2. Activité physique et santé
3. Entraînement sportif

Département d'Éducation Artistique, Plastique et Visuelle

1. Éducation artistique, plastique et visuelle
2. ARTÉthérapie

Département de Psychologie Évolutive et de l'Éducation

1. Acquisition, processus et difficultés de Langage oral et écrit dans des contextes monolingues et bilingues
2. Éducation, Coexistence, Citoyenneté et Justice sociale
3. Jeu, Sport et Développement Humain dans des contextes formels et non formels

Département de Philologies et leur Didactique

1. Enseignement/apprentissage de la langue maternelle et de langues secondaires/étrangères
2. Éducation linguistique et Linguistique appliquée
3. Études littéraires et éducation littéraire : littérature classique, infantile et jeunesse, espagnole et latino-américaine des siècles XIX-XXI, francophones et anglophones

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE

Département de Psychologie Biologique et de la Santé

1. Processus Psychologiques
2. Psychologie Biologique et de la Santé

Département de Psychologie Évolutive et de l'Éducation

1. Inclusion et exclusion dans l'éducation : processus interpersonnels dans les centres scolaires
2. Développement des jeunes enfants et éducation

Département de Psychologie Sociale et Méthodologie

1. Processus Psychologiques
2. Psychologie Sociale et Méthodologie

ANNEXE II

(à présenter en espagnol, français ou anglais)

Partie A. INFORMATIONS PERSONNELLES		Date du CVA		
Prénom(s) et nom(s)				
DNI/NIE/passeport		Age		
Num. d'identification du chercheur		Researcher ID		
		Code Orcid		

Researcher ID (RID) est une communauté virtuelle qui rend visibles les publications des auteurs qui y participent. Les usagers reçoivent un numéro d'identifiant personnel fixe (RID) qui leur permet de faire des recherches sur Web of Science. Les usagers disposent d'un profil sur lequel ils peuvent intégrer leurs thématiques de recherche, publications et citations.

Accès : Web of Science > Mes outils > Researcher ID

Le Code ORCID est un identifiant composé de 16 numéros qui permet aux chercheurs de disposer d'un code unique d'auteur pour distinguer clairement leur production scientifique et technique. De cette manière, les confusions entre des auteurs ou chercheurs ayant un nom similaire ou semblable sont évitées.

Accès : www.orcid.org

Si vous ne disposez pas de Researcher ID ou de code ORCID, ne remplissez pas ces cases.

A.1. Situation professionnelle actuelle

Organisme				
Dpt./Centre				
Adresse				
Téléphone		e-mail		
Catégorie professionnelle		Date de recrutement		
Espec. cod. UNESCO				
Mots clés				

A.2. Formation académique (*diplôme, institution, date*)

Licence/Master/Doctorat	Université	Année

A.3. Indicateurs généraux de qualité de la production scientifique

Indiquez les informations concernant les citations complètes, la moyenne de citations/an au cours des 5 dernières années (sans inclure l'année actuelle), indice h. Il est possible d'ajouter d'autres indicateurs que le chercheur jugerait pertinents.

Partie B. RÉSUMÉ LIBRE DU CV (*maximum 3500 caractères, espaces inclus*)

Décrivez brièvement votre parcours scientifique, vos principales réalisations scientifiques, vos intérêts et objectifs scientifiques à moyen/long terme, et votre axe de recherche. Indiquez également d'autres aspects ou spécificités qui vous sembleront importants pour comprendre votre parcours.

Partie C. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (*classée par typologie*)

Détaillez vos aptitudes principales en les classant selon la typologie qui s'adapte le mieux à votre profil scientifique. Les expériences professionnelles doivent être décrites de manière concrète et détaillée, pour éviter toute ambiguïté.

Vous classerez vos expériences professionnelles par ordre chronologique inverse dans chaque paragraphe.

C.1. Publications

S'il s'agit d'un article, mentionnez les auteurs par ordre de signature, l'année de publication, le titre de l'article, le nom de la revue, volume, pages de début et de fin.

S'il s'agit d'un livre ou d'un chapitre de livre, mentionnez également l'éditeur et l'ISBN.

S'il y a beaucoup d'auteurs, indiquez le nombre total de signataires et la position du chercheur qui présente la candidature (p.ex : 95/18).

C.2. Projets

Indiquez les projets les plus importants auxquels vous avez participé, en incluant, selon le cas : la référence, le titre, le financeur, l'appel, le nom du chercheur principal, l'organisme de rattachement, la date de début et de fin, le montant de la subvention, le type de participation (chercheur principal, chercheur, coordinateur de projet européen etc.) et si le projet est en cours d'évaluation ou en attente de résolution.

C.3. Postes occupés

C.4. Séjours en centres de recherche

C.5...

Indiquez, en suivant une numérotation séquentielle (C.5, C.6, C.7...) les informations qui, selon vous, illustrent vos principales activités scientifiques et techniques : direction de travaux, participation à des évaluations, membre de comités internationaux, gestion d'une activité scientifique, comités éditoriaux, prix etc.

Rappel : toutes les expériences professionnelles devront être présentées de manière concrète, en incluant les dates ou période pour chacune d'entre elles.

ANNEXE III

LETTRE DE RECOMMANDATION

Modèle libre. Le logo de l'université ou du centre de recherche du référent doit apparaître, ainsi que la date, le nom et l'adresse du référent.

ANNEXE IV

(à présenter en espagnol et anglais, ou français et anglais)

RÉSUMÉ SCIENTIFIQUE DU PROJET

1 RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION

CHERCHEUR :

TITRE DU PROJET :

RÉSUMÉ (bref et précis, n'exposant que les aspects les plus importants et les objectifs envisagés) :

PROJECT TITLE:

SUMMARY:

2. INTRODUCTION

(maximum **cinq** pages)

- ◆ Doivent être mentionnés ici : la finalité du projet ; les antécédents et l'état actuel des connaissances scientifiques, en incluant la bibliographie la plus pertinente ; les groupes nationaux et internationaux qui étudient cette même thématique ou des thématiques associées.

3. OBJECTIFS DU PROJET

(maximum **deux** pages)

- ◆ 3.1 Décrire brièvement les raisons pour lesquelles ce projet de recherche est pertinent, et le cas échéant, l'**hypothèse de départ** sur laquelle reposent les objectifs du projet (maximum 20 lignes)

- ◆ 3.2 Indiquer les **antécédents et résultats précédents**, du candidat ou d'autres chercheurs, qui confirment la validité de l'hypothèse de départ.

- ◆ 3.3 Énumérer brièvement et décrire avec clarté, précision et de manière réaliste (c'est-à-dire en accord avec la durée prévue du projet) les **objectifs concrets** recherchés.

4. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Il s'agit de **détailler et de justifier avec précision la méthodologie et le plan de travail** envisagés, ainsi que la planification dans le temps des activités, à l'aide d'un chronogramme.

- ◆ Le plan de travail doit se diviser en activités ou tâches, et définir les objectifs qui souhaitent être atteints pour chaque d'entre elles.

4.1 CALENDRIER

5. RÉSULTATS DU PROJET ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

(maximum **une** page)

Il s'agit ici de faire apparaître, entre autres, les éléments suivants :

- ◆ Contributions scientifiques attendues du projet, résultats envisagés au bénéfice du savoir scientifique
- ◆ Plan de diffusion des résultats du projet

6. POSSIBLE PROJECTION DANS DES APPELS EUROPÉENS

ANNEXE V

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

NOM:

DNI/PASSEPORT:.....

ADRESSE:.....

VILLE:

PAYS:.....

DÉCLARE SUR L'HONNEUR:

1° Que les informations consignées dans ma candidature, dans mon CV et dans le reste des documents présentés sont véridiques, et que je m'engage à présenter les preuves documentaires, si requises.

2° Que je sais que le manque de véracité des informations apportées ou la contrefaçon des documents requis pour l'évaluation de ma candidature entraîneront la non-validité des compétences déclarées, sans préjudice de la responsabilité qui pourrait dériver d'une telle circonstance.

Et pour faire valoir ce que de droit, je signe le présent document, à tous les effets pertinents,

À _____, le _____ 201__

(Signature)

ANNEXE VI

**INDIQUEZ LE DÉPARTEMENT DE RÉFÉRENCE DE LA UNIVERSIDAD
AUTÓNOMA DE MADRID DANS LEQUEL VOUS SOUHAITEZ
DÉVELOPPER VOTRE PROJET DE RECHERCHE :**